

# Inscription Année Intermédiaire „job“

Année scolaire 2026/2027

# ORTEGA SCHULE

1<sup>er</sup> semestre et/ou  2<sup>ème</sup> semestre

Si l'inscription est faite durant l'année scolaire en cours, date du début \_\_\_\_\_

Données personnelles du stagiaire		<input type="checkbox"/> f	<input type="checkbox"/> m
Nom	Prénom		
L'adresse	CP, Lieu		
Lieu d'origine	Canton		
Date de naissance	Langue maternelle		
Tél. privé			
E-Mail	Portable		
Nationalité	No. AVS*		
Maladies ou handicap ?	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, en particulier	Pour les étrangers, type de permis	
Caisse maladie	Assurance accident		
Parents (représentants légaux)			
Mère	Père		
Nom	Nom		
Prénom	Prénom		
Adresse	Adresse		
CP, Lieu	CP, Lieu		
Tél. privé	Tél. privé		
Tél. professionnel	Tél. professionnel		
Portable	Portable		
E-Mail	E-Mail		
Profession	Profession		
Écoles fréquentées ou activité actuelle			
École primaire	ans à (lieu)	École secondaire	ans à (lieu)
Autre école	ans à (lieu)	Activité actuelle	
Projet de formation future			
<input type="checkbox"/> Collège/Gymnase	Voie ciblée	Lieu	
<input type="checkbox"/> Apprentissage	En tant que/comme		
Avez-vous consulté une orientation professionnelle	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, auprès de		
Langues			
Indications relatives aux langues étrangères apprises	allemand	ans;	nombre de leçons/semaine
	anglais	ans;	nombre de leçons/semaine
Expériences professionnelles / Stages			
Avez-vous déjà pratiqué une activité prof. ?	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, en tant que		
	auprès de		
J'ai eu connaissance de votre école par			
Un élève de l'École Ortega	<input type="checkbox"/> ancien	<input type="checkbox"/> actuel	
<input type="checkbox"/> Internet	<input type="checkbox"/> annonce dans le journal	<input type="checkbox"/> publicité	
Veuillez inclure une photo récente et des copies de vos deux derniers carnets.			

Veuillez tourner s.v.p.

Pour faciliter la lisibilité du document, seule la forme masculine est utilisée.  
La forme féminine est naturellement comprise.

## Conditions générales

1 Conclusion du contrat | Par l'envoi du formulaire d'inscription dûment signé, la personne inscrite s'engage; le contrat est juridiquement valable uniquement avec la confirmation de l'acceptation de la part de l'école.

2 Durée du contrat | L'inscription est valable pour une année scolaire (2 semestres); en cas d'admission pendant l'année scolaire, l'inscription est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Le premier semestre se déroule d'août à janvier, le second de février à juillet.

3 Frais d'écolage | Les frais pour l'écolage, les séminaires, l'organisation des stages et l'encadrement sont compris. La facture concernant les frais d'écolage est due à chaque semestre et est, chaque fois, à payer en avance. Si exceptionnellement des paiements par acomptes sont convenus, les paiements doivent être effectués ponctuellement. En cas de non-respect des délais, la totalité de la somme restante sera échue sans pour autant avoir reçu un rappel y relatif.

Les frais d'écolage sont calculés de la façon suivante:

<b>Frais d'inscription</b> , y.c. la journée d'évaluation Le paiement est dû avant la journée d'évaluation à St. Gall	Fr.	590.--
<b>Frais d'écolage 1er semestre</b>   (6 x 850.--)		
Frais d'écolage, payables après la confirmation d'admission*	Fr.	850.--
Frais d'écolage, payables jusqu'au 31 juillet de l'année scolaire en cours	Fr.	4'250.--
1 <sup>er</sup> séminaire, payables jusqu'au 31 juillet de l'année scolaire en cours	Fr.	550.--
Frais pour matériel scolaire, payables jusqu'au 31 juillet de l'année en cours	Fr.	350.--
<b>Total 1<sup>er</sup> semestre</b>	Fr.	6'000.--
<b>Frais d'écolage 2ème semestre</b>   (6 x 850.--)		
Frais d'écolage, payables jusqu'au 31 janvier de l'année scolaire en cours	Fr.	5'100.--
Voyage d'étude Fr. 680.-- (payable jusqu'au 31 janvier)	Fr.	680.--
<b>Total 2<sup>ème</sup> semestre</b>	Fr.	5'780.--
<b>Total frais d'écolage</b>	<b>Fr.</b>	<b>11'780.--</b>
Diplôme Goethe Fr. 250.-- à Fr. 450.--		

\* Attention: la recherche d'une place de stage démarre seulement après réception de ce montant.

4 Paiement des frais d'écolage en cas d'interruption des cours | En cas d'interruption totale ou partielle des cours avant la fin du contrat, les frais d'écolage seront quand même facturés. Aucune déduction ne sera faite pour une interruption due à des vacances ou à une maladie.

5 Admission durant l'année scolaire en cours | Les élèves admis durant les quatre premières semaines du semestre paient les frais d'écolage complets pour le semestre correspondant. Pour les élèves admis plus tard, les frais d'écolage pour le semestre en cours sont dus comme suit:

Les frais d'inscription (y.c. frais pour la confirmation d'admission) Fr. 590.--, plus un supplément unique de Fr. 200.--, plus les frais d'écolage de Fr. 270.-- par semaine jusqu'à la fin du semestre. (Modalité de calcul : 20 semaines pour chaque semestre moins les semaines déjà écoulées. Par exemple, l'admission est confirmée pour la 6<sup>ème</sup> semaine: 20 - 5 = 15 semaines à Fr. 270.--).

6 Annulation de l'inscription avant le début des cours | En cas d'annulation de l'inscription, les frais suivants seront facturés:

- annulation jusqu'au 30 juin: taxe d'inscription Fr. 590.--, plus Fr. 850.--, soit 1 mois de frais d'écolage.
- annulation du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au premier jour d'école : taxe d'inscription Fr. 590.--, plus Fr. 1'700.--, soit 2 mois de frais d'écolage.

7 Résiliation anticipée ou sans préavis du contrat | La résiliation anticipée du contrat est possible uniquement pour la fin d'un semestre. Elle doit être faite par écrit et adressée à la direction de l'école par courrier recommandé jusqu'au 1er décembre. Une résiliation non conforme aux échéances ou à la procédure est considérée comme non valide.

Si l'élève ne montre aucun engagement et/ou se comporte de manière incorrecte, l'école se réserve le droit de résilier le contrat avant la fin du semestre et par conséquence en dehors de l'échéance précitée. La direction de l'école peut résilier le contrat sans préavis pour des infractions disciplinaires graves, tels que le non respect du règlement scolaire, l'implacabilité auprès d'une place de stage, etc. Les absences non excusées des cours sont, entre autres, également considérées comme infractions graves.

Pour tout cas de résiliation anticipée ou sans préavis du contrat, les taxes d'inscription de Fr. 590.-- et les frais d'écolage correspondants et non payés du montant de Fr. 6'000.-- (Fr. 5'100.-- + Fr. 550.-- pour le 1<sup>er</sup> séminaire + Fr. 350.-- pour le matériel scolaire), respectivement de Fr. 5'780.-- (Fr. 5'100.-- + Fr. 680.-- pour le 2<sup>ème</sup> séminaire) seront dus. Les frais d'écolage correspondants pour la période successive à la résiliation anticipée ou sans préavis du contrat jusqu'à la fin du semestre en cours valent, dans ce cas, comme liquidation totale à titre de dédommagement des torts causés.

8 Dispositions complémentaires | Le règlement scolaire fait partie intégrante du présent contrat.

Prévention en matière de drogue: par la signature du contrat, les parents et les élèves déclarent expressément donner leur accord pour les mesures de contrôle de drogue par l'«Institut médico-légal» du Canton de St. Gall.

9 Assurances | Veuillez vérifier vos assurances privées. L'école ne dispose d'aucune couverture de type assurances pour les participants aux cours.

10 Modification des frais d'écolage | L'Ecole Ortega se réserve le droit de rajuster les frais d'écolage pour autant que le renchérissement dépasse les deux pourcents pendant l'année scolaire en cours.

11 Droit applicable et juridiction | Le présent contrat dépend du droit suisse. La juridiction est St. Gall.

Signature de la mère	<input type="checkbox"/> monoparentale
Signature du père	<input type="checkbox"/> monoparentale
Signature d'élève	
Lieu, date	

Une convention/contrat de travail séparé(e) est établi(e) entre le stagiaire et l'employeur.

Activité auprès de la famille (employeur) | sur la base de nos directives, veuillez trouver ci-dessous le salaire mensuel minimal du stagiaire:

Garde d'enfants et/ou aide au ménage / entreprise agricole / autres: Fr. 350.--

Il est à mentionner que la nourriture et le logement représentent pour l'employeur une valeur de Fr. 750.-- à Fr. 950.-- par mois (selon tarif de l'AVS)

Vous pouvez trouver notre politique de confidentialité sur notre site Web.